



## Politique de remboursement et d'échange

À compter de son achat par le client, le billet ne peut pas être remboursé, et ce, même dans l'hypothèse selon laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client. Lors d'offres promotionnelles ou de concours, aucun remboursement des billets préalablement achetés ne sera autorisé. Pour toute demande de remboursement pour des raisons [exceptionnels], veuillez contacter Audrey Gagné à [agagne@violonsduroy.com](mailto:agagne@violonsduroy.com). Prendre note que l'autorisation d'un remboursement est à l'entière discrétion du producteur.

Les échanges de **billets unitaires** sont permis moyennant des frais, selon la disponibilité en salle, selon certaines conditions et avant la date de diffusion du concert.

- Un billet de concert des Violons du Roy peut être échangé uniquement contre un autre billet pour un concert des Violons du Roy dans la même catégorie de prix (catégorie 1, 2 ou 3) et dans la même saison.
- Le billet à échanger ne doit pas être pour un concert passé.
- Des frais de service seront chargés au client pour chaque billet échangé (8\$).
- Si le nouveau billet est plus dispendieux que le billet original, le client débourse la différence.
- Si le nouveau billet est moins dispendieux que le billet original, les Violons du Roy remboursent la différence

Les échanges de **billets en abonnement** sont permis moyennant des frais, selon la disponibilité en salle et selon certaines conditions.

- Le billet pour un concert de la série Plaisirs d'après-midi est échangeable contre un billet de la série Apéro.
- Le billet pour un concert de la série Plaisirs d'après-midi n'est pas échangeable contre un billet des séries Grands Rendez-Vous et Baroque Avant Tout.
- Un billet des séries Grands Rendez-Vous et Baroque Avant Tout n'est pas échangeable contre un billet de la série Plaisirs d'après-midi.
- Le billet pour un concert des séries Grands Rendez-Vous et Baroque Avant Tout sont échangeables contre un billet des mêmes séries, en restant dans la même catégorie de prix (catégorie 1, 2 ou 3).
- Le billet à échanger ne doit pas être pour un concert passé.
- Des frais de service seront chargés au client pour chaque billet échangé (3\$).
- Si le nouveau billet est plus dispendieux que le billet original, le client débourse la différence.

- Si le nouveau billet est moins dispendieux que le billet original, les Violons du Roy remboursent la différence.

À compter de son achat par le client, le billet ne peut pas être remboursé, et ce, même dans l'hypothèse selon laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client. Lors d'offres promotionnelles ou de concours, aucun remboursement des billets préalablement achetés ne sera autorisé. Pour toute demande de remboursement pour des raisons exceptionnelles, veuillez contacter Audrey Gagné à [agagne@violonsduroy.com](mailto:agagne@violonsduroy.com). Prendre note que l'autorisation d'un remboursement est à l'entière discrétion du producteur.

### **ANNULATION/INTERRUPTION/REPORT D'ÉVÉNEMENTS**

Dans le cas très rare où les conditions météorologiques extrêmes viendraient affecter la qualité de la prestation et/ou mettraient en danger la sécurité des artistes et des spectateurs, le producteur du spectacle pourraient annuler ou reporter l'événement. Si le spectacle n'a pas lieu, les détenteurs de billets pourront se faire rembourser.

Dans un tel cas, nous vous contacterons afin de vous informer des procédures de remboursement ou d'échange pour cet événement. Pour obtenir des directives précises pour n'importe quel événement annulé ou reporté, veuillez vérifier l'information sur l'événement en ligne ([violonsduroy.com](http://violonsduroy.com)) ou contactez la billetterie du Palais Montcalm.

Lorsqu'un remboursement est émis, le remboursement sera de la valeur payée pour les billets (si le billet a été acheté à un prix réduit, il sera remboursé à ce prix) incluant les frais de service. Les frais de livraison ou autres frais que ceux mentionnés ne sont en aucun cas remboursables. Si un remboursement est émis, celui-ci sera effectué avec le même mode de paiement que celui utilisé pour l'achat des billets. Si une carte de crédit a été utilisée pour l'achat qui doit être remboursé, seule cette carte de crédit pourra recevoir le remboursement.